

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 61 (1935)  
**Heft:** 10

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de la circulation forcée, mais ceci ne peut être fait qu'en détruisant un peu la liberté individuelle de chacun et l'idée originale de Frish a été d'évaluer la « gène » ainsi produite.

» Une hypothèse simple est de l'admettre proportionnelle au carré de l'écart entre l'échange forcé et l'échange prévu, pour les deux coefficients de proportionnalité par marchandise suivant qu'il s'agit d'écart dans le pourcentage relatif d'une marchandise dans la demande totale du participant ou d'un surplus.

» Le résultat intéressant est que la gène totale s'accroît extrêmement vite, dès que l'on dépasse un certain volume de circulation, ce qui permet de déterminer celui-ci. Ainsi le volume naturel étant de 625 unités, la gène est de 0,2 pour une circulation de 1200 unités, de 1,4 pour 1300 unités, de 4 pour 1500 et de 10 pour 1600, soit 50 fois plus forte.

#### *Calculs nécessaires.*

» C'est un point sur lequel je voudrais insister ; en supposant l'échange prévu pour 50 marchandises, il faut, pour travailler la matrice des offres et des demandes des 50 participants, 1 250 000 multiplications : ce qui, d'après l'expérience des collaborateurs des calculs de Frish, demande environ 300 semaines de travail pour un calculateur exercé (100 produits de nombres de 6 chiffres par heure).

» Le calcul de la gène correspondant à un volume de circulation donné serait à peu près le même. Pour déterminer 6 points de la courbe gène-circulation, 300 semaines encore.

» En tout donc, 600 semaines, soit, pour le faire en 2 semaines un état-major de 300 calculateurs.

» Et Frish conclut : en supposant qu'un état-major de 300 personnes soit nécessaire, ce serait une quantité négligeable si le système vraiment pouvait apporter quelques-uns des résultats qu'il vise.

» Et n'oublions pas que Frish pour y arriver a dû faire appel à toute la théorie des *matrices* et des *équations linéaires*, et y apporter une contribution mathématique importante.

» J'aimerais qu'en entendant les exposés suivants, vous gardiez à l'esprit les deux fois 1 250 000 multiplications et les 600 semaines de travail nécessaires, pour l'exécution d'un plan très simple d'organisation monétaire, compatible dans une certaine mesure avec la liberté individuelle. »

#### **Congrès d'habitation et d'urbanisme.**

Congrès de l'« Association internationale de l'habitation et de l'urbanisme », à Prague, du 23 au 26 juin prochain.

Sujets traités : suppression des quartiers miséreux ; installation technique des petits logements ; mesures de colonisation intérieure pour le retour à la terre des chômeurs.

Voyage d'étude de quatre jours.

D'autre part, lisons-nous dans le « Génie Civil », l'« Association française pour l'amélioration de l'habitation et l'aménagement des villes »<sup>1</sup> organise, du 14 au 20 juillet, dans la région du Jura français et suisse, un congrès national d'urbanisme régional, consistant principalement dans la visite d'un certain nombre de villes de cette région (Besançon, Dôle, Arbois, Nantua, Genève, Lausanne, Berne, Bâle), envisagée au point de vue de l'urbanisme.

## **SOCIÉTÉS**

#### **Société suisse des ingénieurs et des architectes.**

##### **Communiqués du Secrétariat.**

Les comptes de la Société pour l'année 1934 seront adressés au courant du mois de mai, aux membres de la Société, avec prise en remboursement de la cotisation pour 1935 du montant de 12 fr., ou 6 fr. pour les membres âgés de moins de 30 ans. Pour éviter toute erreur nous appelons spécialement l'attention de nos membres sur le fait qu'il s'agit de la cotisation pour la caisse centrale et non pas de celle pour leur section.

<sup>1</sup> Secrétariat général : 32, quai des Célestins, Paris (4<sup>e</sup>).

Les intéressés sont priés de ne pas laisser retourner le recouvrement faute d'instructions données à leur entourage. On peut s'acquitter aussi, en cas d'absence, par versement au compte de chèques postaux VIII, 5594 Zurich.

*Les changements d'adresses doivent être communiqués au secrétariat aussitôt que possible.*

Zurich, le 29 avril 1935.

*Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central  
du 22 février 1935.*

1. *Admissions de nouveaux membres.* — Par voie de circulation du 2 au 18 février 1935 ont été admis comme nouveaux membres :

MM.

<i>Mousson David</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Bern</i>	<i>Berne</i>
<i>Rutz Ernst</i>	<i>Elektr.-Ing.</i>	<i>Gümligen</i>	<i>Berne</i>
<i>de Haller Robert</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Genève</i>	<i>Genève</i>
<i>Gmür Victor</i>	<i>Kulturing.</i>	<i>Chur</i>	<i>Grisons</i>
<i>Yonner André</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Neuchâtel</i>	<i>Neuchâtel</i>
<i>Duval Etienne</i>	<i>Ing.-constr.</i>	<i>Sion</i>	<i>Valais</i>
<i>Curti Walter</i>	<i>Architekt</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Braun Hans</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Pfeiffer Friedrich</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Wirth Walter</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zürich</i>
<i>Baumgartner E. Dr</i>	<i>Ing.-Chem.</i>	<i>Neuhausen</i>	<i>Schaffhouse</i>
<i>De Bernardis Bernardo</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Bellinzona</i>	<i>Tessin</i>
<i>Lucchini Aldo</i>	<i>Architecte</i>	<i>Lugano</i>	<i>Tessin</i>
<i>Jäggli Augusto</i>	<i>Architecte</i>	<i>Bellinzona</i>	<i>Tessin</i>

Dans la séance du Comité central du 22 février 1935 a été admis comme nouveau membre :

M.

<i>Lodewig Wilhelm</i>	<i>Architekt</i>	<i>Basel</i>	<i>Basel</i>
<i>Démissions.</i>			
<i>Stoll A. Prof. Dr</i>	<i>Ing.-Chem.</i>	<i>Basel</i>	<i>Bâle</i>
<i>Torrenté E.</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Genève</i>	<i>Genève</i>
<i>Collet L.-W.</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Genève</i>	<i>Genève</i>
<i>Henny Th. Dr</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>Meyer G.-L.</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Paris</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>de Rham Paul</i>	<i>Ing.-civil</i>	<i>Lausanne</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>Décès.</i>			
<i>Gabriel Karl</i>	<i>Architecte</i>	<i>Burgdorf</i>	<i>Berne</i>
<i>Coigny Ch.</i>	<i>Architecte</i>	<i>Vevey</i>	<i>Vaudoise</i>
<i>Chuard Jos.</i>	<i>Bau-Ing.</i>	<i>Zürich</i>	<i>Zurich</i>

2. *Possibilités de travail pour les professions techniques.* — Il est décidé de prier les sections de discuter la question de la création de possibilités de travail avec leurs autorités locales afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause sur les modalités de l'action à entreprendre par la S. I. A. dans la prochaine assemblée des délégués.

3. *Code d'honneur de la S. I. A.* — Le projet révisé est accepté par le Comité central et remis aux sections pour discussion. L'introduction du code d'honneur exigera une modification des statuts de la S. I. A. Les décisions définitives seront prises dans une assemblée des délégués qui aura lieu cet automne.

4. *Concours pour une église catholique à Bussnang (Thurgovie).* — Il est décidé d'infliger un blâme à M. A. Rimli, architecte à Frauenfeld, qui a pris part à ce concours quoiqu'il ait été interdit par la S. I. A. dans la « Schweiz. Bauzeitung » du 30 décembre 1933.

5. *Brochures-réclame.* — Le Comité central s'occupe de différents cas de publication de brochures-réclame d'architectes et constate que plusieurs membres ont enfreint les dispositions claires du Comité central. Il est décidé d'intervenir auprès de ces membres et de leur infliger un blâme sévère.

6. *Nomination d'un nouveau membre de la commission de surveillance du Service technique suisse de placement.* — M. A. Mürset, architecte à Zurich, est nommé, en remplacement de M. H. Leuzinger, démissionnaire.

7. *Assemblée des délégués.* — La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 27 avril, à Berne. L'objet principal porté à l'ordre du jour concerne la question de la création de nouvelles possibilités de travail.

Zurich, le 10 avril 1935.

*Le Secrétariat.*